

**CHAMPIONNATS DU MONDE
BUDAPEST (HUN) – 19 AU 27 AOUT 2023**

PERIODES DE QUALIFICATION POUR LES MINIMA ET LES WORLD RANKINGS :

- Pour le marathon et le 35km marche : du 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 30 mai 2023 (minuit) ;
- Pour le 10.000m, le 20km marche et les épreuves combinées : du 31 janvier 2022 jusqu'au 30 juillet 2023 (minuit) ;
- Pour toutes les autres épreuves : du 31 juillet 2022 jusqu'au 30 juillet 2023 (minuit).

EPREUVES DANS LE STADE

Qualification dans les épreuves individuelles :

Les athlètes peuvent se qualifier de quatre manières différentes :

1. En réalisant les **minima** ci-dessous, pendant la période de qualification.
N.B. A partir du 1^{er} janvier 2023, lors d'une « compétition comptant pour le classement mondial » (World Rankings Competition).

Hommes	Discipline	Dames
10.00	100m	11.08
20.16	200m	22.60
45.00	400m	51.00
1:44.70	800m	1:59.80
3:34.20 (3:51.00/3:51)	1500m (mile standard)	4:03.50 (4:22.00/4:22)
13:07.00/13:07	5000m / 5km sur route	14:57.00/14:57
27:10.00/27:10	10.000m / 10km sur route	30:40.00/30:40
8:15.00	3000m Steeple	9:23.00
13.28	110mH/100mH	12.78
48.70	400mH	54.90
2m32	Hauteur	1m97
5m81	Perche	4m71
8m25	Longueur	6m85
17m20	Triple	14m52
21m40	Poids	18m80
67m00	Disque	64m20
78m00	Marteau	73m60
85m20	Javelot	63m80
8460	Décathlon / Heptathlon	6480

2. Sur base de la **position d'arrivée** dans les compétitions désignées (dans ces cas, les athlètes seront également considérés comme ayant réalisé les minima) comme suit :
 - Les champions Continentaux dans toutes les épreuves individuelles (à l'exception des marathons) à condition qu'il n'y ait pas de meilleure inscription (selon les World Rankings) d'un autre athlète du même continent dans la même épreuve. La Fédération Membre du Champion Continental aura l'autorité ultime d'inscrire ou non l'athlète, sur la base de ses propres critères de sélection.
3. Sur invitation **Wild Card** en qualité de :
 - Champion du Monde en titre (Oregon 2022)
 - Vainqueur de la saison 2022
 - i. De la Diamond League ;
 - ii. Du World Race Walking Tour (à participer sur 20km OU 35km) ;
 - iii. Du World Combined Events Tour ;
 - iv. Des meilleurs performeurs de marteau au Continental Tour.

Si deux athlètes du même pays se qualifient pour une Wild Card, un seul des deux peut être inscrit avec cette Wild Card. Si une Fédération Membre a quatre athlètes dans une épreuve en raison de ce règlement, les quatre seront autorisés à concourir.

4. Sur base de leur position dans les **World Rankings** atteinte à la fin de la période de qualification. En cas d'égalité, les athlètes avec le deuxième meilleur score de performance prévaudront.

Les athlètes qualifiés en fonction de leur position dans les World Rankings, seront sélectionnés par la LRBA, à condition d'être classés dans le TOP 36 et sous statut « Qualified by ... » dans la liste officielle publiée par World Athletics le mercredi 2 août 2023.

Les places libérées après le 2 août 2023 ne seront pas considérées comme satisfaisant à l'exigence de qualification.

Pour le 10.000m, un quota de 8 athlètes sera attribué aux athlètes les mieux placés, non qualifiés par des normes d'entrée ou d'autres moyens, dans les classements mondiaux seniors masculins et féminins de cross-country à la fin de la période de qualification.

Les athlètes qualifiés sur cette base, seront sélectionnés par la LRBA, à condition d'être classés dans le TOP 36 brut dans les classements mondiaux seniors masculins et féminins de cross-country à la fin de la période de qualification.

La date-limite des inscriptions finales auprès de World Athletics est fixée au lundi 7 août 2023.

Qualification dans les épreuves de relais :

Les équipes de relais peuvent se qualifier par le biais des deux mécanismes suivants :

1. Faire partie des huit équipes les mieux placées aux **Championnats du monde d'athlétisme Oregon22**.
2. Faire partie des équipes les mieux classées à la fin de la période de qualification, pour compléter les huit places restantes. Seuls seront considérés valables pour le classement, les résultats des courses de relais obtenus lors d'une compétition organisée conformément aux Règles de World Athletics et à laquelle au minimum deux équipes internationales différentes (représentant au moins deux pays) auront participé.

N.B. A partir du 1^{er} janvier 2023, lors d'une « compétition comptant pour le classement mondial » (World Rankings Competition).

World Athletics déterminera les équipes qualifiées en vertu de leur place dans les Listes des meilleures performances (*Top Lists*) de World Athletics (en fonction des meilleures performances obtenues durant toute la période de qualification).

Commentaires spécifiques :

- Les relais 4 x 100m :
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Championnats du Monde doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le minimum.
 - Une équipe est composée de cinq athlètes, six s'il y a minimum deux athlètes qualifiés en individuel.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement national des temps de la saison outdoor 2023, ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.

- Les relais 4 x 400m :
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Championnats du Monde doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le minimum.
 - Une équipe est composée de six athlètes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement national des temps de la saison outdoor 2023, ainsi que sur base de la proposition de l'entraîneur national de l'équipe en question.

EPREUVES HORS-STADE

Les athlètes peuvent se qualifier de deux manières différentes :

1. En réalisant les **minima** ci-dessous, durant la période de qualification.
N.B. A partir du 1^{er} janvier 2023, lors d'une « compétition comptant pour le classement mondial » (World Rankings Competition).

Hommes	Discipline	Dames
2:09:40	Marathon	2:28:00
1:20:10	20km marche	1:29:20
2:29:40	35km marche	2:51:30

2. Sur invitation **Wild Card** en qualité de :
 - Champion du Monde en titre (Oregon 2022)
 - Vainqueur de la saison 2022
 - i. De la Diamond League ;
 - ii. Du World Race Walking Tour (à participer sur 20km OU 35km) ;
 - iii. Du World Combined Events Tour ;
 - iv. Des meilleurs performeurs de marteau au Continental Tour.

REMARQUES GENERALES

- Catégories d'âge :
 - Athlètes U20 – les athlètes âgés de 18 ou 19 ans au 31 décembre 2023 (nés en 2004 ou 2005), peuvent participer à toutes les épreuves, à l'exception du marathon et du 35km marche.
 - Athlètes U18 - les athlètes âgés de 16 ou 17 ans au 31 décembre 2023 (nés en 2006 ou 2007), peuvent participer à toutes les épreuves, à l'exception des épreuves de lancer, des épreuves combinées, du 10.000m, du marathon et des épreuves de marche.

- Athlètes de moins de 16 ans – aucun athlète de moins de 16 ans au 31 décembre 2023 (nés en 2008 ou plus tard) ne peut participer.
- Un maximum de 3 athlètes par discipline sera sélectionné (4 dans le cas d'une Wild Card). Si plus de 3 athlètes remplissent les critères de sélection, les 3 athlètes ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification, seront sélectionnés.

En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :

- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé au cours de compétitions se déroulant durant la période de qualification, l' (les) athlète(s) ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré(s). Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- Toutes les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées ou autorisées par World Athletics, ses associations continentales ou ses fédérations nationales, et réalisées en conformité avec les règles de World Athletics et, pour lesquelles, à partir du 1^{er} janvier 2023, une demande a été soumise à World Athletics (World Rankings Competition). La liste de ces compétitions sera publiée sur les pages du Calendrier Mondial du site Internet de World Athletics.
- Conditions particulières de validité des performances :
 - Les performances réalisées lors de compétitions mixtes dans les épreuves sur piste ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, en vertu de la Règle 9 des Règles Techniques de World Athletics, les performances réalisées au 5000m et au 10.000m peuvent être acceptées uniquement si le nombre de participants de l'un ou des deux sexes était insuffisant pour justifier la tenue de courses séparées et si aucun athlète d'un sexe n'a porté assistance à un ou des athlète(s) de l'autre sexe (y compris pour mener l'allure).
 - Les performances qui sont assistées par le vent ou pour lesquelles une lecture du vent n'est pas disponible ne seront pas acceptées pour les minima (mais seront valables pour les classements mondiaux avec les ajustements appropriés).
 - Les performances chronométrées à la main dans les épreuves de 100m, 200m, 400m, 800m, 100m/110m haies, 400m haies and relais 4x100m ne seront pas acceptées.
 - Les performances réalisées en salle, pour l'ensemble des concours et pour les courses sur 200m et au-delà, seront acceptées.
 - Les performances dans des épreuves réalisées à l'intérieur ou dans un autre lieu entièrement ou partiellement couvert, lorsque la longueur ou d'autres spécifications de l'installation ne sont pas conformes aux règles des compétitions en salle, sont valables et reconnues comme si elles étaient réalisées à l'extérieur, si elles sont soumises à toutes les conditions suivantes :
 - l'organe directeur compétent, tel que prévu aux règles 2 à 3 du règlement des compétitions, a délivré un permis pour l'épreuve ;
 - un groupe qualifié d'Officiels Techniques Nationaux a été désigné pour l'événement et y officie ;
 - le cas échéant, des équipements et des engins conformes aux règles sont utilisés ;
 - dans le cas d'une piste ovale, sa longueur est supérieure à 201,2 m (220 yards) mais ne dépasse pas 400 m ; et l'épreuve se déroule sur une aire de compétition ou une installation conforme aux Règles et pour laquelle, si elle se déroule sur une installation temporaire, un relevé a été effectué conformément à la règle 10 des Règles Techniques.

Dans la pratique, lorsqu'un résultat est obtenu sur une installation conforme sans qu'aucun avantage ne soit acquis et que toutes les règles connexes sont respectées, le fait que cela se soit produit sur un site de compétition couvert n'empêche pas que le résultat soit répertorié parmi les distances équivalentes en plein air (et noté selon les tables de notation en plein air) et utilisé à des fins statistiques.

- Pour les épreuves combinées, au moins une de ces conditions doit être remplie :
 - La vitesse du vent dans toute épreuve individuelle ne dépassera pas plus de 4 mètres par seconde.
 - La vitesse moyenne du vent (basée sur la somme algébrique des vitesses du vent, telles que mesurées pour chaque épreuve individuelle, divisée par le nombre de ces épreuves) ne dépassera pas plus de 2 mètres par seconde.

CRITERES GENERAUX COMMUNS A TOUTES SELECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la LRBA dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à la LRBA lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de la LRBA.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de la Ligue Royale Belge d'Athlétisme seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.